

# NOUVELLE CARTE TIERS PAYANT

## Vérifiez vos informations

Suite à la réception de la nouvelle carte tiers payant Camieg + Sanergi, des informations sont à vérifier : les mentions NC (non concerné) et PEC (prise en charge).



Le ou les bénéficiaires figurent bien sur la carte tiers payant dès lors que les droits sont couverts auprès de la Camieg.

Certains n'ont pas été affiliés au régime complémentaire Sanergi IEG, la mention NC (non concerné) figure à coté de son nom.

Cette mention signifie que le bénéficiaire concerné est couvert par la Camieg mais ne bénéficie pas de la prise en charge Sanergi IEG pour ces prestations.

Nous vous invitons dans ce cas à bien affilier l'ensemble de vos bénéficiaires Camieg à Sanergi IEG.

### Vérifier la carte TP :

Si la mention **PEC (Prise En Charge)** figure à coté du nom, vous n'avez pas de démarches à effectuer concernant l'affiliation à Sanergi IEG.

Si **NC** est noté à la place de **PEC** cela signifie Non Concerné (par Sanergi), il est alors nécessaire de contacter Sanergi IEG pour effectuer le rattachement.

### Définition des icônes

**SE**

Soins externes

**PROD**

Prothèses dentaires

**HOSP**

Hospitalisation

**PEC**

Prise en charge

**OPT**

Frais d'optique

Scanner les QR codes pour vous rendre sur les espaces CAMIEG et Sanergi IEG

**Camieg**



**sanergi ieg**

